



Droit de Naître

Un fanatique de l'avortement au ministère de la Santé !

Sommaire

Un fanatique de l'avortement au ministère de la Santé !

pages 1 et 2

Avortement : le CESE veut supprimer tout délai

pages 2 et 3

PMA : le gouvernement détruit la filiation

page 3

Assez de subventions pour le Planning familial !

page 4

Un président à la Marche pour la Vie

page 5

Irlande du Nord, Argentine : des évêques se lèvent contre l'avortement

page 7

Colombie : autorisée à avorter son bébé de 7 mois !

page 7

Droit de Naître était en marche pour la vie à Paris et Washington

page 8

Le départ de la belle-fille de Simone Veil du ministère de la Santé devait être un soulagement. Malheureusement, Agnès Buzin est remplacée par un fanatique de l'avortement ! Ancien député socialiste, Olivier Véran a manifesté à plusieurs reprises son hostilité à la cause des enfants à naître.

Sous la précédente législature, il défendait sans vergogne, à la tribune de l'Assemblée nationale, le « droit réel à l'IVG », c'est-à-dire la possibilité concrète de se faire avorter qui devrait accompagner, d'après lui, le droit légal. Pour Olivier Véran, avoir le droit de tuer son bébé ne suffit pas,

il faut encore être certain que ce soi-disant droit soit appliqué.

Regrettant « l'engorgement des structures permettant de réaliser des IVG » et la « réduction des subventions aux associations qui participaient à la prévention et à l'accompagnement des grossesses non-désirées », il faisait l'apologie du remboursement à 100% de l'avortement.

Mais le plus écœurant est peut-être encore qu'il n'hésitait pas à établir un parallèle entre la fin de la peine de mort et la loi Veil : « A l'instar de l'abolition de la peine de mort, et de la dépénalisation des relations homosexuelles,

(suite page 2)



(suite de l'article de la page 1)

le droit à l'avortement a constitué une avancée majeure pour notre société », a-t-il écrit sur son blog. La légalisation de l'avortement comparée à l'abolition de la peine de mort ! Même Simone Veil n'avait pas osé. On ne sera donc pas étonné que ce triste personnage soit réputé proche du Planning familial...

Que va-t-il faire maintenant qu'il est ministre de la Santé ? Au nom du « droit réel » à l'avortement qui lui est si cher, va-t-il imposer la suppression de la clause des médecins ? Va-t-il faire sienne la revendication des parlementaires gauchistes qui souhaitent voir entrer

l'avortement dans la constitution ? Va-t-il augmenter les subventions au Planning familial ?

Il serait bien illusoire de croire que Olivier Véran va renoncer à ses obsessions mortifères et se mettre au service du bien commun par le seul fait qu'il soit devenu ministre... Seule la pression populaire pourra l'empêcher de passer à l'acte. C'est pourquoi *Droit de Naître* invite ses sympathisants à lui envoyer un sévère avertissement. Si M. Véran ose s'en prendre aux enfants à naître, il subira une opposition qui ruinera son passage au ministère. ■

Avortement : le CESE veut supprimer tout délai

Jamais un organisme officiel n'avait porté des revendications aussi extrêmes : en novembre 2019, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a publié une étude menée sous la direction de la coprésidente du Planning familial, Véronique Séhier. Le but dudit document - intitulé « Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès » - ne souffre d'aucune ambiguïté : banaliser encore davantage la suppression des enfants à naître en France.

L'étude du CESE réclame l'allongement du délai pour pratiquer une « IVG » à la demande à 22 semaines contre 12 actuellement. Autrement dit, il souhaite que l'on permette l'avortement sans condition et sans justification à un stade où l'embryon est viable en dehors du ventre de sa mère ! Si une telle mesure était adoptée, la France aurait la législa-

tion pro-avortement la plus radicale de toute l'Europe, avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Mais, aussi abjecte soit-elle, cette proposition n'est pas la pire... L'étude préconise en effet, sous certaines conditions, la légalisation de l'avortement jusqu'au terme de la grossesse.

Pour cela, elle propose l'extension des conditions qui permette l'accès à une interruption médicale de grossesse (IMG). Or, en France, l'« IMG » est permise jusqu'à la naissance et les conditions de son extension posées par le CESE sont larges et extrêmement floues ! Le document en donne trois : « Des difficultés financières, la difficulté de prendre une décision sur le devenir de la grossesse et une modification des circonstances de vie rendant la grossesse non souhaitable. » Non seulement, aucune de ces conditions n'a de rapport avec l'état de santé



qui justifie que l'on parle d'interruption médicale de grossesse, mais il sera très facile d'invoquer au moins l'une des trois. Dans les faits, l'avortement jusqu'à 9 mois pourrait donc se généraliser en France. Cette fois, notre pays n'aurait pas seulement la législation la plus mortifère d'Europe, elle posséderait tout carrément la pire au monde !

Enfin, comme si cela n'était pas suffisant, cette étude du CESE

demande aussi la suppression de la clause de conscience des médecins.

Un tel document ne doit pas être gardé sous silence sous peine de le voir un jour adopté comme une lettre à la poste. C'est pourquoi *Droit de Naître* tire la sonnette d'alarme dans toute la France via l'envoi de courriers postaux. Un message de protestation signé par des milliers de personnes a été adressé à Patrick Bernasconi, le président du CESE. ■



PMA : le gouvernement détruit la filiation

Malgré les mises en garde des experts, les comptes rendus des États généraux de la bioéthique et l'opposition populaire qui s'est manifestée dans la rue, le gouvernement s'obstine à imposer la PMA sans père.

Non seulement cette loi piétine l'intérêt de l'enfant, mais elle bouleverse avec une violence inouïe les principes sur lesquels repose la filiation.

Selon la philosophie de ce projet, la mère n'est en effet plus celle qui accouche, mais la personne qui a un « projet » pour l'enfant, même si elle n'a aucun lien biologique avec le bébé ! « Ce n'est pas l'accouchement qui fait la filiation », a osé dire le ministre de la Justice. Quant au père, il est réduit à un anonyme donneur de sperme dont l'enfant ne saura rien. La filiation doit être « fondée sur un acte de volonté et un projet parental » et « déconnectée de la vraisemblance biologique », a insisté le garde des Sceaux, Mme Belloubet.

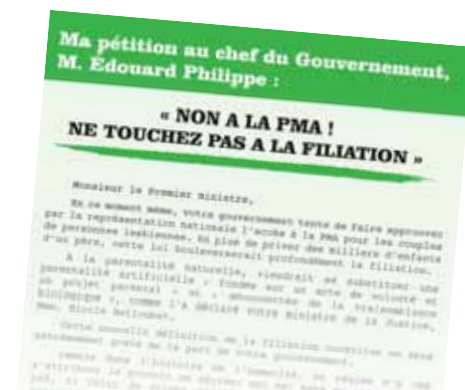
Il s'agit là évidemment d'un abus extrêmement grave de la part du gouvernement. Jamais dans l'his-

toire, l'État n'a osé s'attribuer le pouvoir de décider qui est mère et qui ne l'est pas, ni celui de priver délibérément certains enfants de la possibilité même de savoir qui est leur père. Et tout ceci uniquement pour satisfaire les caprices d'adultes n'assumant pas les conséquences de leur comportement sexuel stérile !

Malheureusement, c'est la suite logique de l'avortement... « Un enfant si je veux, quand je veux », exigeaient les militantes du droit à l'« IVG » dans les années 1970. Quand elles ont un enfant mais n'en veulent pas, elles réclament le droit de le supprimer. Et quand elles ne peuvent pas avoir d'enfant parce qu'elles refusent toute relation avec un homme, elles en réclament un à l'État !

Par-dessus le marché, le gouvernement veut rendre toute la société complice de sa loi inique en imposant le remboursement de la PMA par le contribuable et en refusant d'accorder aux médecins une clause de conscience.

Droit de Naître participe à la résistance : 9 762 pétitions ont été remises au Premier ministre. ■



9 762 pétitions



Assez de subventions pour le Planning familial !

En remplissant sa feuille d'impôt, le contribuable est-il conscient qu'il s'apprête à signer un chèque en blanc à une association qui promet sans limite l'avortement ? Rien que pour l'année 2018, le Planning familial a reçu une enveloppe de 1,4 million d'euros de subventions publiques ! Que fait le Planning avec cet argent ? Il le réutilise pour réclamer toujours plus : plus d'avortements et plus de subventions. Et le gouvernement obéit : en 2019, il a augmenté les subventions à l'association de 36 %.

Grâce aux subventions publiques, le Planning tisse sa toile sur tout le territoire français avec 76 permanences réparties en métropole et outre-mer où l'on recommande presque systématiquement l'avortement aux futures mamans en situation de détresse. En 2018, plus de 119 000 mineurs ont été endoctrinés lors de « séances d'éducation à la sexualité ». Séances durant lesquelles les jeunes filles ont appris où et comment se faire avorter. Sur son site internet, le Planning familial revendique avoir accueilli dans ses permanences 355 804 personnes en 2019 et avoir reçu plus de 24 000

appels téléphoniques sur son numéro vert.

Quand l'association n'obtient pas immédiatement ce qu'elle souhaite, elle contourne tout simplement la loi pour mettre ensuite les élus devant le fait accompli : « Vous voyez la loi n'est plus appliquée, alors il est temps de la changer ! » C'est ainsi que, pour obtenir la suppression de tout délai légal quant à la possibilité de pratiquer un avortement, le Planning n'hésite pas à envoyer les femmes aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Espagne où la législation est plus laxiste qu'en France afin d'y subir un avortement tardif. Et pour cela il met même en place des « caisses de solidarité ». Le gouvernement s'émeut-il de cette entreprise de contournement de la loi qui devrait valoir en toute justice au Planning d'être dissout ? Bien au contraire ! Il lui distribue encore plus de subventions ! « Les subventions du gouvernement au planning sont en augmentation constante depuis 2 ans avec notamment 100 000 € en plus et cette année une augmentation de 36% », s'est vantée Marlène Schiappa sur twitter le 31 juillet 2019.

Pourquoi cet argent n'est-il pas plutôt utilisé pour aider les jeunes mamans qui font le choix courageux d'accueillir la vie dans des circonstances économiques difficiles ?

Ça suffit ! Les Français ont le droit de savoir ce que le gouvernement fait avec leur argent et le Planning ne mérite plus un centime. C'est pourquoi *Droit de Naître* a lancé une grande campagne pour exiger la fin des subventions au Planning familial. ■

Plus un centime pour le Planning !

Stop à l'argent public pour le Planning !



Un président à la Marche pour la Vie

Chez nous, en France, la présence du chef de l'État à la marche pour la vie paraît à ce jour bien improbable... Mais, aux États-Unis, il en va différemment. Après avoir instauré une Journée nationale de la sainteté de la vie humaine, Donald Trump a participé à la 47^{ème} édition de la « March for Life » qui a lieu tous les ans à Washington en janvier.

Droit de Naître était sur place et vous propose ici quelques extraits du discours prononcé par le président des États-Unis devant des centaines de milliers de personnes :

« Nous tous qui sommes ici, nous comprenons cette vérité éternelle : chaque enfant est un don précieux et sacré de Dieu. Ensemble, nous devons protéger, chérir et défendre la dignité et le caractère sacré de toute vie humaine. Lorsque nous voyons l'image d'un bébé dans le ventre de sa mère, nous apercevons la majesté de la création de Dieu. Lorsque nous tenons un nouveau-né dans nos bras, nous connaissons l'amour infini que chaque enfant apporte à une famille. Lorsque nous regardons un enfant grandir, nous voyons la splendeur qui rayonne de chaque âme humaine. Une seule vie change le monde – de la part de ma famille, je peux vous dire que je vous envoie de l'amour, et que j'envoie beaucoup, beaucoup d'amour – et dès le premier jour de mon mandat, j'ai pris des mesures historiques pour soutenir les familles américaines et protéger les enfants à naître.

« Nous ne pouvons pas savoir ce que nos citoyens encore à naître vont accomplir. Les rêves qu'ils imagineront. Les chefs-d'œuvre qu'ils créeront. Les découvertes qu'ils feront.

Mais nous savons ceci : chaque vie apporte de l'amour dans ce monde. Chaque enfant apporte de la joie à une famille. Chaque personne mérite d'être protégée.

« Et surtout, nous savons que chaque âme humaine est divine et que chaque vie humaine, née ou à naître, est faite à la sainte image de Dieu tout-puissant. Ensemble, nous défendrons cette vérité dans tout notre magnifique pays. Nous donnerons le champ libre aux rêves de notre peuple. Et avec un espoir tout de détermination, nous attendons avec impatience toutes les bénédictions qui viendront de la beauté, du talent, du destin, de la noblesse et de la grâce de chaque enfant américain. Je tiens à vous remercier. C'est un moment très spécial. C'est un plaisir de vous représenter. Je vous aime tous. Et je dis avec une vraie passion, merci, que Dieu vous bénisse, et que Dieu bénisse l'Amérique. » ■



The White House from Washington, DC / Public domain - Wikimedia Commons.



Le courrier des amis de Droit de Naître



✓ Vers l'avortement sans délai ?

« Quelle sera la différence entre cet avortement au moment ultime et le crime d'infanticide ? Va-t-on le légaliser quand certaines conditions matérielles ou psychologiques sont réunies ? Un vrai CAUCHEMAR ». J-P M.

« Ce n'est surtout ni plus ni moins que la légalisation du crime. Et puisque ces interruptions de grossesse n'ont rien à voir avec la santé, cette loi autoriserait même la mise en place d'un crime organisé et organisé légalement ». M. L.

✓ L'avortement promu sur le Jour du Seigneur !

« Le 7 octobre dernier, au cours de l'émission dominicale « Le Jour du Seigneur », étaient invitées une femme médecin, théologienne, ainsi qu'une sage-femme. Toutes deux pratiquaient l'avortement par « compassion » et pointaient l'Église pour son comportement « rigide » ! (...) Il n'y a eu aucune contradiction. Mais curieusement, il n'y a eu aucun écho. » Mlle D.M. de Bergesserin (71)

✓ Tuer son enfant, un droit constitutionnel ?

« Grâce à votre courrier du 26 septembre dernier, j'apprends que le Député M. Luc Carvounas (...), suivi de « 50 petits cama-

rades », a déposé un projet de loi visant à faire entrer dans la Constitution le Droit à l'Avortement. Mais que cherchent ces députés, hommes et femmes ? Ont-ils peur de mourir de faim ? De manquer d'oxygène ? Savent-ils que depuis 1975, 8 000 000 d'enfants ont été massacrés ? Que les générations ne sont pas remplacées ? Que la dénatalité s'amplifie chaque année ? Que l'on a fermé des classes dans des écoles, des collèges, des lycées ? Que les femmes sont de moins en moins respectées ? Elles n'ont rien gagné ! (...) Un climat de violence s'est propagé. (...) Le syndrome post-avortement a fait des ravages. (...) Un pays qui tue ses enfants n'a pas d'avenir. » M. et Mme B.V.C. de Haubourdin (59)



N° Vert 0 800 880 521

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Edité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur - 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521 - Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

Irlande du Nord, Argentine : des évêques se lèvent contre l'avortement

Profitant de l'absence d'un exécutif local, le gouvernement britannique a imposé l'avortement par décret à l'Irlande du Nord. Face à ce coup de force, les évêques des diocèses concernés ont réagi vivement. « Tous les chrétiens et les personnes de bonne volonté sont consciencieusement tenus de ne pas coopérer formellement aux services d'avortement, même si le droit civil l'autorise », ont-ils rappelé dans une note. L'Église catholique de Belfast demande également que les objecteurs de conscience soient « protégés contre les sanctions judiciaires, les procédures disciplinaires, la discrimination ou tout impact négatif du point de vue professionnel ».

A l'autre bout du monde, en Argentine, les évêques appellent eux-aussi à défendre la vie. Le nouveau gouvernement péroniste a en effet promis de légaliser prochainement l'avortement. Face à cette menace, la conférence des évêques argentins a annoncé la célébration d'une messe nationale « pour demander la protection de la vie humaine de la conception à la mort naturelle » en la basilique Notre-Dame de Luján, le sanctuaire marial des Argentins, à 75 km à l'ouest de Buenos Aires. ■



Colombie : autorisée à avorter son bébé de 7 mois !

Alors que la pratique de l'avortement est légalement restreinte en Colombie, une décision de justice vient bouleverser ce pays d'Amérique latine. Une jeune femme de 22 ans a en effet été autorisée par un tribunal à tuer son enfant à naître de 7 mois sous le prétexte qu'elle n'était pas prête mentalement à avoir un bébé ! Le père de l'enfant a tout fait pour sauver son bébé, protestant face à l'hôpital, menant des campagnes sur les réseaux et faisant appel à la justice, mais rien n'y a fait... Le bébé a finalement été avorté, provoquant une vague d'indignation dans tout le pays. En France comme en Colombie, l'accord des deux parents est exigé pour changer les enfants d'école, mais la mère peut décider de tuer son bébé sans que le père ne soit même officiellement consulté ! ■



défendons le droit de naître



Droit de Naître était en marche pour la vie à Paris et Washington

